

25^c.

Journal du Lot

25^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE
Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 70
RECLAMES 3 ^e page	2 fr. 75
» 2 ^e page	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Pendant que les tenants du Front qui se dit « populaire » n'osent pas avouer publiquement sa politique de provocation à la guerre, la volonté pacifique du pays se manifeste clairement.

Mussolini a rendu pour longtemps impossible à la France toute tentative d'arbitrage et de conciliation. C'est une chose entendue et il devra se débrouiller tout seul avec le Négu.

Mais ce n'est pas une raison, parce qu'on n'a pas pu en finir en aidant l'Italie, de se mettre désormais à la combattre. La cause que nous soutenons reste la même : c'est celle de la paix. Nous sommes obligés de changer de moyens, mais non pas de changer de camp. Nous n'étions pas pour un belligrant contre un autre belligrant ; nous étions pour qu'il n'y ait plus de belligrant du tout.

Nous devons maintenant résister aux misérables fous qui, par amour de la paix, seraient bien capables d'allumer la guerre aux quatre coins du monde. L'œuvre écrite un article insidieux et insinuant mais qui manque de courage parce qu'il n'ose pas conclure. Elle l'intitule « la paix par l'abstention » et vous devinez tout de suite qu'elle n'y croit pas et que son idée est qu'on obtiendra la paix qu'en ne s'abstenant pas, la paix par l'action !... Par une suite de déductions serpentes notre confrère s'efforce de démontrer que nous avons intérêt à ne pas laisser l'Angleterre intervenir seule et que nous devons lui donner tout l'appui qu'elle réclame... si nous voulons, le cas échéant, qu'elle ne nous refuse pas ce que nous lui aurons refusé.

Domage que notre confrère ait arrêté là son raisonnement. Il reste ainsi le pied suspendu au-dessus d'un sol brûlant. Il a peur de formuler sa conclusion. Elle s'impose pourtant avec une irrésistible logique : Si nous voulons que l'Angleterre, un jour ou l'autre, fasse avec nous la guerre contre l'Allemagne, il faut que nous soyons prêts à faire tout de suite la guerre avec elle contre l'Italie...

Pourquoi donc n'ose-t-il pas le dire ? Pourquoi cet organe du « Front populaire » n'a-t-il pas le courage de formuler publiquement sa politique telle qu'il la chérit secrètement dans son cœur ? Il faut dire à la France ce qu'on attend d'elle et ce qu'on veut qu'elle fasse : la guerre contre l'Italie, par haine de Mussolini, puis la guerre pour la Russie par amour des Soviets ! Voilà le programme du Front populaire. Et ce n'est pas notre faute si ses partisans en ont honte. C'est tout simplement parce qu'il est honteux !

L'Europe glisse et avec elle la France », lit-on dans un récent éditorial de l'Agence technique de la presse... Formule qui définit très exactement le dangereux phénomène dont l'accomplissement se fait sous nos yeux. Oui ! Avec l'effondrement du projet Laval-Hoare, on dirait qu'un support solide nous a manqué tout à coup et nous nous sentons glisser.

La dégringolade a commencé le jour où Sir Samuel Hoare est tombé piétiné par la horde féroce des « pacifistes » anglais que mènent les évènements anglicans, les vieilles filles du Royaume Uni et les puritains de toutes sectes et de toutes confessions, tandis qu'Edouard Herriot, derrière lequel on voulait attendre Laval, était en proie à la troupe enragée des radicaux extrémistes que Léon Blum, naufrageur du radicalisme, mène à son rouge abattoir... En démolissant la politique de conciliation, ils ont renversé l'un des derniers moyens de sauver la paix européenne et comme scié derrière nous la bonne branche sur laquelle nous étions assis au-dessus de l'abîme béant...

« L'Europe glisse et avec elle la France », lit-on dans un récent éditorial de l'Agence technique de la presse... Formule qui définit très exactement le dangereux phénomène dont l'accomplissement se fait sous nos yeux. Oui ! Avec l'effondrement du projet Laval-Hoare, on dirait qu'un support solide nous a manqué tout à coup et nous nous sentons glisser.

La dégringolade a commencé le jour où Sir Samuel Hoare est tombé piétiné par la horde féroce des « pacifistes » anglais que mènent les évènements anglicans, les vieilles filles du Royaume Uni et les puritains de toutes sectes et de toutes confessions, tandis qu'Edouard Herriot, derrière lequel on voulait attendre Laval, était en proie à la troupe enragée des radicaux extrémistes que Léon Blum, naufrageur du radicalisme, mène à son rouge abattoir... En démolissant la politique de conciliation, ils ont renversé l'un des derniers moyens de sauver la paix européenne et comme scié derrière nous la bonne branche sur laquelle nous étions assis au-dessus de l'abîme béant...

« L'Europe glisse et avec elle la France », lit-on dans un récent éditorial de l'Agence technique de la presse... Formule qui définit très exactement le dangereux phénomène dont l'accomplissement se fait sous nos yeux. Oui ! Avec l'effondrement du projet Laval-Hoare, on dirait qu'un support solide nous a manqué tout à coup et nous nous sentons glisser.

« L'Europe glisse et avec elle la France », lit-on dans un récent éditorial de l'Agence technique de la presse... Formule qui définit très exactement le dangereux phénomène dont l'accomplissement se fait sous nos yeux. Oui ! Avec l'effondrement du projet Laval-Hoare, on dirait qu'un support solide nous a manqué tout à coup et nous nous sentons glisser.

Informations

Le conseil des ministres se réunira jeudi prochain, à 9 h. 30, à l'Élysée, sous la présidence de M. Albert Lebrun, en même temps que la Chambre reprendra ses séances.

Le conseil des ministres sera consacré aux problèmes de l'heure et en particulier aux conditions dans lesquelles s'ouvrira à la Chambre, vendredi 27 décembre, la discussion des interpellations sur la politique extérieure du gouvernement.

Le vote avant la fin de l'année du budget de 1936 fera également l'objet de cette délibération.

Au Sénat
La commission sénatoriale des finances s'est réunie dimanche matin, sous la présidence de M. Joseph Caillaux. Elle a entendu d'abord M. Mandel, qui a fourni de longues explications sur le statut de la radiodiffusion.

L'audition du ministre a duré de 9 h. 30 à 10 h. 45.
La commission a accordé à M. Mandel tous les crédits qu'il a demandés pour le département des P.T.T.

La commission, dont la réunion s'est prolongée jusqu'à 13 heures, a repris ensuite l'examen de loi de finances.

Elections sénatoriales
Dimanche une élection sénatoriale a eu lieu dans le Nord.

Voici les résultats du deuxième tour de scrutin :
Suffrages exprimés, 2.637.
Ont obtenu : M. des Rotours, député, républicain de gauche, 1.421 voix (60%).
M. Goniaux, ancien député, socialiste S.F.I.O., 1.216 voix.

Il s'agissait de remplacer M. Huguetz, du Groupe de l'Union démocratique et radicale décédé.

Le conflit italo-éthiopien
Selon des renseignements officiels, le combat de Chiré a commencé par un accrochage sérieux près de Dégachah, devenant rapidement un corps à corps, ce qui a réduit l'aviation italienne au rôle de spectatrice, car elle risquait d'endommager autant les troupes italiennes que les ennemis.

Les Ethiopiens ont réussi à prendre ainsi Dégah, les Italiens se repliant sur Endeselasi. Bientôt, après une nouvelle attaque des Ethiopiens et de nouveaux corps à corps, les Italiens abandonnaient Endeselasi, se repliant sans doute sur la ligne de résistance au sud d'Axoum.

Succès éthiopien dans le Sud
Les guerriers éthiopiens rassemblés dans la région montagneuse de Guma ont commencé samedi leur marche en avant vers les lignes italiennes.

Ces hommes ne sont pas toujours équipés à la moderne, mais ils doivent recevoir des mitrailleuses et des fusils à un point déterminé où une caravane en provenance de la frontière de la Somalie britannique doit les attendre.

Les guerriers en question sont commandés par le dedjamatch Ababa, frère du ras Desta, genre du Négu.

D'autre part, on annonce que 2.000 soldats indigènes italiens ont déserté en 15 jours.

En Grèce
Le gouvernement a décidé la libération immédiate de 150 personnes déportées dans les îles de l'archipel, sous l'inculpation d'agitation communiste.

Dans les milieux touchant de près le cabinet Demerdzis, on déclare que, par cette mesure, le président du Conseil espère provoquer l'arrêt de la grève de la faim à laquelle se livrent les déportés et autres prisonniers politiques non bénéficiaires de l'amnistie.

La demande anglaise d'assistance militaire
Le gouvernement Turc aurait informé le cabinet de Londres, en réponse à une récente démarche britannique, que la Turquie était prête à collaborer avec la flotte britannique dans la Méditerranée, si celle-ci était attaquée par la marine italienne. Mais à condition que toute coopération navale anglo-turque devra être précédée par la reconnaissance de la Turquie.

En somme, il vaut mieux que Noël soit rigoureux. D'abord, c'est le temps normal de la saison, puis n'assure-t-on pas que :
« A la Noël froid dur
Annonce les épis les plus sûrs ».

Par contre méfions-nous de l'humidité et de la lune, car si l'on en croit les dictons : « Claire nuit de Noël annonce claires janelles » et « Quand Noël est éclairé, beaucoup de paille et peu de blé ». Et puis encore : « Noël humide, tonneaux et greniers vides ».

On dit aussi, et nous finissons sur ce dicton pittoresque qui résume assez bien les autres :
« Quand la Noël fait cri-cri !
Nous aurons du grain ;
Quand la Noël fait chi-cha !
Beaucoup de paille, peu de grain. »
Daniel BRICE.

En Mongolie

On donne les détails suivants sur le raid Nippo-Mandchou sur Boulou et Dersoun. Après le raid, le détachement nippo-mandchou retourna en territoire mandchou, après avoir incendié toutes les bâtisses du poste frontière, emportant toutes les denrées et objets mobiliers. Parmi les personnes tuées par les Japonais se trouvent le sous-chef du poste frontière Sobob et quatre soldats mongols. Plusieurs soldats ont été emmenés par les Japonais en territoire Mandchou. L'effectif total du détachement nippo-mandchou atteignait environ trois cents hommes, arrivés sur dix caissons, dont chacun muni d'une à deux mitrailleuses lourdes. Dans une voiture automobile, qui accompagnait le détachement japonais se trouvaient, outre un officier japonais, deux Russes blancs.

EN PEU DE MOTS...
L'hydravion géant, « Lieutenant-de-Vaisseau-Paris » a volé du Brésil à la Martinique, 3.700 kilomètres, à la vitesse moyenne de 150 kilomètres à l'heure, en 22 heures 50.

Un médecin de Bourges, M. de Kérangal, vient de mettre au point un appareil spécial pour le traitement microbien des voies respiratoires et qui peut, également, s'appliquer aux cas de grippe, de scarlatine, de rougeole et même de tuberculose.

Le froid s'est accentué dans la nuit du 22. A Belfort, le thermomètre est descendu à 17 degrés au-dessous de zéro en ville et à 19 dans la campagne. Par contre, on signale qu'il y a 36 degrés à l'ombre, à Buenos-Aires.

M. Paul Bourget, dimanche matin, a repris connaissance. Le grand écrivain a pu même s'entretenir quelques instants avec les membres de sa famille. L'amélioration s'accroît.

M. Taittinger, député de Paris, a déposé une demande d'interpellation sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour assurer, quelle que soit l'issue des événements en cours, la stricte neutralité de la France.

Le Secrétariat de la Société des Nations a publié l'ordre du jour provisoire de la 9^e session du Conseil qui s'ouvrira à Genève le jeudi 20 janvier, sous la présidence de M. Bruce, représentant de l'Australie.

NOS ÉCHOS
Mullerie !
Un ami, qui rencontre Maurice Bertrand en voyage, l'emmène chez des châtellains de Touraine qui ne le connaissent pas mais qui le reçoivent d'une façon charmante. Il n'a pas de smoking pour le soir, mais un simple costume de voyage. On déclare que cela n'a aucune importance.

Un dîner, on boit d'abord un petit vin du pays, assez généreux, puis un excellent bordeaux rouge. Bertrand, qui n'avait pas précédemment la réputation d'un buveur d'eau, fait honneur au vin et en félicite le maître de maison.

Voilà un bordeaux excellent !
— N'est-ce pas ? Il me vient d'un ami qui m'en réserve chaque année quelques bouteilles.
— Ah ! s'intéresse Bertrand. Et n'y aurait-il pas moyen que vous m'en cédiez quelques-unes ?

Mais comment donc, avec le plus grand plaisir !
Le dîner se poursuit gaiement et Bertrand se montre de plus en plus joyeux. A la fin du repas, le maître de maison lève son verre, il veut le choquer contre celui de Bertrand, qui recule et dit simplement, avec dignité :
— Je ne bois pas avec mes fournisseurs !

Projets.
Le grand écrivain russe Merejkowski vient de terminer un « Dante » auquel Mussolini a fait une importante souscription. Il souhaiterait maintenant écrire une « Jeanne d'Arc » et M. Pierre Laval justement soucieux des nécessités de la propagande française serait disposé à subventionner cette nouvelle œuvre non moins généreusement que le Duce.

Et ensuite ? demandait-on à M. Merejkowski.
Il eut un sourire mélancolique :
— Ensuite, je pense que les Soviets se seront définitivement ralliés au nationalisme et que je pourrai soumettre à Staline le plan d'un « Pierre le Grand ».

L'indiscret questionneur n'insista pas.
Visite mortuaire.
On évoquait ces jours derniers, à Paris, une figure bien connue du Paris d'avant-guerre, Maurice Bertrand, célèbre sur le boulevard.
Bien qu'il ait été presque toute sa vie entre deux vins, il avait l'esprit très fin, la répartie foudroyante, mais ne dépassait jamais la mesure.

A la mort du duc de Morny, avec lequel il était très lié, il alla voir le défunt. Après quelques secondes de recueillement dans la chambre mortuaire, il dit au parent qui l'accompagnait :
— « Pauvre vieux ! Il aimait bien la vie. Mais, c'est curieux, je ne lui ai pas trouvé mauvaise mine... »

Indulgence.
Il était question, dans un salon très parisien, d'un éditeur célèbre dont les réussites ne se comptent plus, mais qui débuta, paraît-il dans la vie, par deux incendies que couvrit fort opportunément d'importantes assurances. Et les rosseries de jaillir. Mais un vieux journaliste, plus indulgent :
« Paix à ses cendres ! »

Nouvelles d'Allemagne.
Notre confrère Georges O... conta à l'ancien ambassadeur de France à Rome, Camille Barrère, que l'Allemagne était aux limites de la famine et qu'il se pouvait très bien que l'aventure hitlérienne touchât, de ce fait, à son terme :
— « Méfions-nous, répondit prudemment M. Barrère. En ces sortes d'histoire, le mot de la fin est souvent « guerre » ! »

Parietou !
Un gars du « milieu » s'étant noyé sur une plage de l'Océan, mourut malgré tous les efforts pour le ramener à la vie.
Un de nos confrères présent dit simplement :
« C'est pas étonnant, on l'a mis sur le sable. »
Le LISIUR.

L'EXPOSITION DE 1937 ET LE LOT

En 1932, le Gouvernement adressa au Bureau International une demande tendant à organiser pour 1937 une Exposition générale de deuxième catégorie consacrée aux Arts décoratifs et industriels modernes.

Cette demande fut déclarée recevable le 25 octobre 1932 et, aucune nation concurrente ne s'étant fait inscrire, devint définitive le 5 décembre de la même année.

De grosses difficultés de réalisation firent qu'en janvier 1934, le Gouvernement renonça à réaliser ce projet ; les protestations énergiques des artistes, des artisans, du Conseil municipal de Paris, le firent reprendre et il fut définitivement adopté le 15 mai 1934.

L'Exposition qui doit réunir les œuvres originales des artistes, des artisans et des industriels, s'efforcera de montrer qu'il n'y a pas incompatibilité entre l'art et l'utilité et qu'il peut et doit avoir un souci d'art dans le détail de l'existence quotidienne, dans l'habitation, la décoration intérieure, le mobilier, les jardins, le théâtre, la radiophonie, etc.

L'Exposition portera donc officiellement le nom d'Exposition Internationale de Paris en 1937, avec le sous-titre Arts et Techniques dans la vie moderne. C'est un peu long, le public qui abrège dira « Exposition de 37 ».

Dont ce qui caractérisera cette exposition sera la place considérable laissée au régionalisme, c'est-à-dire à toutes les formes artistiques et techniques, à toutes les activités, à toutes les traditions qu'une province peut offrir à l'admiration des autres. L'artiste et l'artisan qui ont conçu et exécuté une œuvre lui ont donné une partie de leur âme provençale, bretonne ou alsacienne. C'est ce qui la rend vivante et caractéristique ; ce qu'une machine au produit monotone ne pourra jamais faire. L'Art étant aussi nécessaire à la vie que l'air que l'on respire, jamais la machine ne tuera l'artiste.

Régionalisme ne veut pas dire régression du passé, mais bien adaptation des règles naturelles du passé aux conditions modernes de l'existence.

On ne demande pas à l'artisan de refaire le « calé », cher à nos grands parents, mais une suspension pour lampe électrique ; on lui demande un meuble pour enfermer un phonographe et ses disques, une table ou une étagère pour un récepteur de T.S.F., une maison d'habitation hygiénique où l'air et la lumière pénètrent à flots, mais dont le toit soit aigü pour les pays de neige, plat pour les pays secs et chauds.

Il faut faire du nouveau en respectant l'esprit de la région ; une seule exception à cette règle a été admise, ce sera la reconstitution des fêtes et des cortèges qui rappelleront les costumes, les danses et les chants de nos provinces. Il y a là un trésor qu'il importe de conserver.

C'est pour organiser ces Centres régionaux que, le dimanche 15 décembre 1935, à dix heures, a eu lieu, à la Chambre de Commerce de Cahors, une réunion ayant pour but de former un Comité départemental pour la participation du Quercy à l'Exposition de 37.

Malgré le brouillard, la pluie, la neige et le verglas, car rien ne fut épargné, de nombreuses personnalités avaient répondu à la convocation qu'avaient adressée M. Allnaud, artiste-peintre, Président du Comité de la 6^e Région ; M. de Chalup, Président du S.I. de Brive, Vice-Président de la 6^e Région et M. Orliac, Président de la Chambre de Commerce du Lot.

On remarquait : MM. Jacquier, Préfet du Lot ; Coulaud, Sous-Préfet de Figeac ; Besombes, adjoint au maire de Figeac, Vice-Président de la Chambre de Commerce ; Gratacap, Conseiller général ; Grangé, homme de lettres, Président d'honneur du S.I. de Cahors ; A. Bergon, Secrétaire du S.I. de Cahors ; Boi, Trésorier de la Chambre de Commerce et de la Fédération des S.I. ; Rougé, sculpteur ; G. Artigalas, Président de l'Aéro-Club

de la région ; une seule exception à cette règle a été admise, ce sera la reconstitution des fêtes et des cortèges qui rappelleront les costumes, les danses et les chants de nos provinces. Il y a là un trésor qu'il importe de conserver.

C'est pour organiser ces Centres régionaux que, le dimanche 15 décembre 1935, à dix heures, a eu lieu, à la Chambre de Commerce de Cahors, une réunion ayant pour but de former un Comité départemental pour la participation du Quercy à l'Exposition de 37.

Malgré le brouillard, la pluie, la neige et le verglas, car rien ne fut épargné, de nombreuses personnalités avaient répondu à la convocation qu'avaient adressée M. Allnaud, artiste-peintre, Président du Comité de la 6^e Région ; M. de Chalup, Président du S.I. de Brive, Vice-Président de la 6^e Région et M. Orliac, Président de la Chambre de Commerce du Lot.

On remarquait : MM. Jacquier, Préfet du Lot ; Coulaud, Sous-Préfet de Figeac ; Besombes, adjoint au maire de Figeac, Vice-Président de la Chambre de Commerce ; Gratacap, Conseiller général ; Grangé, homme de lettres, Président d'honneur du S.I. de Cahors ; A. Bergon, Secrétaire du S.I. de Cahors ; Boi, Trésorier de la Chambre de Commerce et de la Fédération des S.I. ; Rougé, sculpteur ; G. Artigalas, Président de l'Aéro-Club

de la région ; une seule exception à cette règle a été admise, ce sera la reconstitution des fêtes et des cortèges qui rappelleront les costumes, les danses et les chants de nos provinces. Il y a là un trésor qu'il importe de conserver.

C'est pour organiser ces Centres régionaux que, le dimanche 15 décembre 1935, à dix heures, a eu lieu, à la Chambre de Commerce de Cahors, une réunion ayant pour but de former un Comité départemental pour la participation du Quercy à l'Exposition de 37.

Malgré le brouillard, la pluie, la neige et le verglas, car rien ne fut épargné, de nombreuses personnalités avaient répondu à la convocation qu'avaient adressée M. Allnaud, artiste-peintre, Président du Comité de la 6^e Région ; M. de Chalup, Président du S.I. de Brive, Vice-Président de la 6^e Région et M. Orliac, Président de la Chambre de Commerce du Lot.

On remarquait : MM. Jacquier, Préfet du Lot ; Coulaud, Sous-Préfet de Figeac ; Besombes, adjoint au maire de Figeac, Vice-Président de la Chambre de Commerce ; Gratacap, Conseiller général ; Grangé, homme de lettres, Président d'honneur du S.I. de Cahors ; A. Bergon, Secrétaire du S.I. de Cahors ; Boi, Trésorier de la Chambre de Commerce et de la Fédération des S.I. ; Rougé, sculpteur ; G. Artigalas, Président de l'Aéro-Club

de la région ; une seule exception à cette règle a été admise, ce sera la reconstitution des fêtes et des cortèges qui rappelleront les costumes, les danses et les chants de nos provinces. Il y a là un trésor qu'il importe de conserver.

C'est pour organiser ces Centres régionaux que, le dimanche 15 décembre 1935, à dix heures, a eu lieu, à la Chambre de Commerce de Cahors, une réunion ayant pour but de former un Comité départemental pour la participation du Quercy à l'Exposition de 37.

Chronique du Lot

L'Exposition de 1937 et le Lot

Suite de l'article de 1^{re} page

Il faut donc un gros effort financier. Il faut, comme le disait le regretté M. de Jouvenel, « vider les caisses » et suivre l'exemple de ce Conseil général qui a voté une subvention de un million payable en deux annuités. Tous les groupements, corps élus, syndicats, coopératives, tous sont intéressés au succès, tous doivent participer à la dépense.

M. de Chalup fournit ensuite quelques renseignements sur le Centre régional qui sera le clou de l'Exposition.

La France a été divisée en 26 groupements aussi homogènes que possible. Le Lot fait partie de la 6^e Région qui comprend le Limousin, la Marche, le Périgord et le Quercy, c'est-à-dire les départements de la Haute-Vienne, de la Creuse, de la Corrèze, de la Dordogne et du Lot. L'axe de la région est la route touristique nationale N° 20, de Paris en Espagne, par Puigcerda.

Situé sur la rive gauche de la Seine, le Centre Régional occupera 5 hectares, sur la gare de Champ de Mars désaffectée, le Quai d'Orsay et les berges de la Seine, entre l'avenue de Suffren et le pont de Passy. Autour d'une grande place, rues et petits carrefours grouperont les créations nouvelles des 26 régions. Notre 6^e Région aura son bâtiment au nord de la place, ayant d'un côté la Bourgogne, de l'autre, la Guyenne et Gasconne, sur une façade de 35 mètres. Le « Relais gastronomique » ainsi édifié sera au centre de la partie régionale, admirablement placée pour les fêtes qui se dérouleront sur la place. Cette situation privilégiée n'a pas été obtenue sans peine. Le sous-sol, nécessité par la déclivité du sol, évoquera les grottes de nos pays et sera aménagé en caveau où seront données des fêtes. Dans le pavillon, un salon d'Art et de Littérature et un Restaurant où seront servis nos plats locaux arrosés du vin de Cahors.

En terminant, M. de Chalup montre l'intérêt qu'il y aurait à réaliser un film documentaire régional. Il faudrait, pour cela, créer une Société, car son établissement demande de grosses dépenses, mais elle serait certainement couverte par les séances payantes.

Il est ensuite procédé à la constitution du bureau du Comité départemental. Sont nommés :

Président, M. Orliac.
Vice-Présidents, MM. Ramet, Gratacap, E. Grandié, Delmas, Fauré.

Secrétaire général, M. Irague Président de la Société des Etudes.

Secrétaire-adjoint, M. Jean Calmon, bibliothécaire municipal.

L'Assemblée a, d'ores et déjà, désigné un certain nombre de membres pour faire partie des diverses commissions :

Beaux-Arts : MM. Henri Martin, Rougé, Bergougnoux.

Sites et curiosités : MM. Armand Viré, Niederlander.

Artisanat : MM. Rougé, Campistrone.

Archéologie et préhistoire : MM. Niederlander, Irague.

Littérature et folklore : MM. Grandié, Lagaspie.

Touring-Club et sports : MM. Artigas G., Heilles.

Bâtiments et jardins : MM. Calmels, Gay.

Gastronomie : MM. Couderc, David.

Musique : MM. Lucien Gaubert, Barreau.

Pressé : MM. les Directeurs et les Correspondants des journaux locaux et régionaux.

N.B. — Les demandes de renseignements et les offres de concours peuvent être adressées à M. Irague, Secrétaire général, 2, rue St-Marc à Cahors ou à MM. Rougé, Niederlander, A. Viré, E. Grandié, Artigas Gaston, Calmels, Gay, Teulière, Gaubert Lucien.

Le Secrétaire général, IRAGUE.

Légion d'honneur

M. le général Lafont, commandant la 17^e région est élevé à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur.

M. le chef de bataillon Bignon, commandant le bureau de recrutement de Cahors et M. le chef de bataillon Eymard, du 16^e tirailleurs sénégalais sont promus officiers de la Légion d'honneur.

MM. Blanchet, lieutenant à la 17^e région de gendarmerie et Laurent, adjudant-chef au 16^e tirailleurs sénégalais sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

Médaille Militaire

La médaille militaire est décernée aux militaires de la gendarmerie de la 17^e région suivants : Reynaud, Marquie, Coma, Castex, Dejean, Salazard, maréchaux des logis chefs ; Bonnefont, Roirand, Respaut, Peyrussé, Montariol, Delrieu, Lay, Vidal, Colonges, Chaubard, Castaing, Estébe, Bufard, Gissot, Roques.

Elle a été décernée, également, aux militaires du 16^e tirailleurs sénégalais suivants : Casuala, adjudant chef ; Flori, adjudant ; Massignat, sergent chef.

Agents militaires

La médaille militaire est décernée à MM. Laville, Blanc, agents militaires à la 17^e région.

P.T.T.

M. David, commis des P.T.T. à Paris, est nommé à Cahors ; M. Laporte, contrôleur à Cahors, est nommé à Toulouse ; M. Girma est nommé contrôleur à Cahors.

P.-O.

M. Malbert, chef de station au P.-O., est nommé à St-Martin-Labouval, en remplacement de M. Lafont, non installé.

La catastrophe de Souillac

On annonce que l'affaire relative à la catastrophe de l'Ecole d'Artisanat de Souillac, sera appelée devant le tribunal correctionnel de Gourdon, le 27 janvier.

Noël de Neige

*Cloches ! Cloches ! carillonnez,
Un enfant-divin nous est né.
Le monde chrétien en liesse
Chante en la nuit son allégresse.*

*Cloches carillonnez, Ding-Dong,
Sonnez vos joyeux carillons.
Et comme autrefois les Rois-Mages,
Au nouveau-né rendez hommage.*

*Noël ! Noël, voici minuit,
Gloire au Rédempteur ; à celui
Qui prêcha la paix sur la terre,
L'Amour, la concorde entre frères.*

*Le ciel même, l'immense ciel,
Superbement pare Noël,
Il s'est servi de pierreries,
De clous d'or et d'orfèvreries !*

*Oh ! le beau, l'épais manteau blanc
Qui revêt les monts et les champs,
Et de diamants étincelle,
Que cette nuit glorieuse est belle !*

*Les foyers dans chaque maison
Sont pleins de rires, de chansons.
Les vitraux d'église flamboient,
Tout est lumière, tout est joie.*

*Et partout, partout des falots
Et des bruits claquants de sabots,
Chacun se hâte vers l'église,
Chemins, sentiers, s'idéalissent.*

*Cloches ! Cloches ! carillonnez,
Un enfant-divin nous est né.
Le monde chrétien en liesse
Chante en la nuit son allégresse.*

Armand LAGASPIE.

Permission pour les fêtes du Nouvel An

Répondant à une demande de M. Sari, rapporteur du budget de la guerre au Sénat, qui lui avait demandé de donner des permissions de cinq jours aux soldats en cours de période de fête, le ministre de la guerre a fait savoir qu'il avait décidé d'autoriser les militaires récemment incorporés à bénéficier, à l'occasion des fêtes de Noël et du Jour de l'An, de permissions de trois jours fériés, délais de route non compris (ce qui, effectivement, en porte la durée à cinq jours), à valoir sur l'augmentation du nombre de jours de permission légale qui accompagnera l'accroissement de la durée du service.

L'intérêt des bons de la Défense nationale

Le « Journal Officiel » publie le décret suivant :

Article premier. — A partir du 16 décembre 1935 et jusqu'à décision contraire, le taux annuel d'intérêt des bons de la Défense nationale à deux ans d'échéance est fixé à 4 0/0.

Les intérêts des bons de la Défense nationale continueront à être payables par anticipation.

Clôture de la chasse

La clôture de la chasse est fixée au 5 janvier dans le Lot. Mais en Lot-et-Garonne la clôture de la chasse est retardée au 19 janvier.

Région agricole

Par arrêté du 10 décembre 1935, il a été institué 6 régions agricoles. Le Lot est compris dans la région du Sud-Ouest qui groupe 15 départements : Ariège, Aveyron, Charente, Charente-Inférieure, Dordogne, Haute-Garonne, Gers, Gironde, Landes, Lot, Lot-et-Garonne, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne.

Grandes réseaux de chemins de fer français

A l'occasion des Fêtes de Noël et du Nouvel An, les billets d'aller et retour délivrés à partir du vendredi 20 décembre 1935 seront exceptionnellement valables, quelle que soit la distance, jusqu'au lundi 6 janvier 1936 inclus.

Profitez de cette validité exceptionnelle pour passer en famille nos vacances de fin d'année.

Le ski à Superbagnères

A l'occasion de la grande course d'estafettes (Coupe-Challenge P.-O.-Midi), organisée par la Fédération Pyrénéenne de Ski, un train de neige, rapide toutes classes, pour Luchon-Superbagnères est organisé. Départ de Brive : Vendredi 17 janvier 1936, à 1 h. 35.

Billets spéciaux d'aller et retour, avec réduction de 60 0/0, valables 8 jours, avec faculté de prolongation de deux fois 4 jours, moyennant 10 0/0 de supplément pour chaque prolongation.

Des billets complémentaires, avec réduction de 50 0/0, sont délivrés par les principales gares de tous les Réseaux français pour rejoindre ce train de neige. Pour tous renseignements, s'adresser aux gares.

PALAIS des FÊTES

MARDI 24 — MERCREDI 25
JEUDI 26 DECEMBRE
(en soirée à 20 heures 45)
MERCREDI (matinée à 15 heures)
Deux grands films
RONALD COLMAN

RAFLES

DANS
RAIMU
DANS
« J'ai une idée ! »
Tiré de la pièce de W. Evans et Valentine
Un amusant vaudeville
Un beau succès de rire

LES VŒUX DES MEUNIERIS

Un Congrès extraordinaire de la Meunerie s'est tenu à Paris. Il a émis les vœux suivants dont on nous demande la publication :

Le Congrès émet le vœu « que les tarifs préférentiels soient supprimés ».

Le Congrès extraordinaire de la Meunerie, constate à l'unanimité que le régime de l'économie dirigée a fait faillite ;

Après avoir étudié les dispositions du décret-loi du 30 octobre 1935, émet le vœu suivant :

1^o Retour à la liberté dans le moindre délai ;

2^o Pour y tendre : a) Unification immédiate du prix du blé ; — b) Substitution et, en aucun cas, superposition des étiquettes scellées aux acquits à caution, étant entendu que la taxe à la mouture sera d'un taux unique pour tous les moulins et ne pourra faire l'objet d'aucune exonération à la base ; — c) Abrogation de l'article 6 du décret précité concernant la détermination d'un type de farine ; — d) Abrogation de l'article 7 instituant la licence d'exploitation ; — e) Abrogation de l'article 8 fixant un plafond d'écrasement basé sur des années arbitrairement choisies ; — f) Maintien de l'article 9 interdisant la construction de nouvelles usines et l'augmentation de la puissance d'écrasement de celles déjà existantes, étant entendu que ces mesures s'appliquent aux coopératives agricoles.

Art. 10. — Que le Comité professionnel fasse pour première position la suivante : « Les meuniers de France demandent à se prononcer par voie de référendum individuel sur l'idée préalable du contingentement ».

Les modalités du vote seront les suivantes :

1^o La liste des meuniers, intéressés qui, auront fait des déclarations d'existence prévues par les lois, sera dressée soigneusement ;

2^o Le vote aura lieu par bulletins nominatifs individuels adressés au Ministère sous pli cacheté ;

3^o Les bulletins nuls et blancs seront déclarés contre le contingentement ;

4^o La date du 30 janvier clôturera le vote.

5^o Abrogation de l'article 13, le prélevement de farines ou de blés au stade de la meunerie ne pouvant en aucun cas être retenu.

Le Congrès demande, en outre, en raison des desiderata ci-dessus exprimés, qu'il soit sursis, jusqu'à nouvel ordre, à l'application des dispositions contenues dans les articles 3 et 7 du décret du 30 octobre 1935 relatifs aux acquits à caution et aux licences d'exploitation.

LES TRUFFES

A Lalbenque, les truffes ont été vendues de 70 à 80 fr. le kilo.

A la foire de Vaylats, il y eut un apport de 200 kilos de truffes, environ, qui ont été vendues de 70 à 75 francs le kilo.

A Figeac, les truffes ont valu de 20 à 25 francs la livre.

Elles ont valu à Gourdon, de 30 à 32 fr. la livre.

A Laverantière 200 kilos de truffes avaient été apportés et ont été vendus à raison de 60 à 75 fr. le kilo.

A Martel les prix étaient de 65 à 75 francs le kilo.

A Salviac, elles ont été payées à raison de 50 à 60 francs le kilo.

Belle trouvaille

Mlle Barrière, de Viala (commune de Latronquière), a trouvé une pièce d'or en travaillant le jardin. Cette pièce date du règne de Hugues Capet.

La veste n'a pas été volée

Nous avons relaté qu'un hôtelier d'Ytrac (Cantal), avait porté plainte pour vol d'une veste en cuir qu'il avait posée sur la bas-côté du chemin de la commune de Cambayrac où il s'était rendu pour acheter du vin. La veste contenait un porte-feuille dans lequel se trouvait une somme de 2.000 fr.

La veste n'avait pas été volée. Elle a été retrouvée par M. Vignals, propriétaire à Craissac qui s'est empressé d'aviser l'hôtelier d'Ytrac. Celui-ci a vivement remercié M. Vignals.

Incendie

Dans la nuit de lundi, M. Marqués, propriétaire à Pradines, aperçut des flammes qui s'échappaient d'une maison inhabitée lui appartenant. Il s'y rendit et constata que le feu avait pris dans une caisse remplie de sacs.

Avec l'aide des voisins, il put éteindre ce commencement d'incendie. Mais plainte a été portée à la gendarmerie, car M. Marqués croit que ce sinistre est dû à une malveillance. Une enquête est ouverte.

Capture

Les eaux du Lot en regagnant le lit de la rivière, à Puy-l'Évêque, ont laissé à découvert une nasse contenant quelques poissons. Attristée par cet appât, une civette de passage pénétra dans la nasse, où elle est restée prisonnière.

Elle a été offerte au Jardin des Plantes de Toulouse.

ENTRETIEN DES ROUTES

Opérations probables pendant la semaine du 23 au 29 décembre 1935 :

Fourniture de matériaux. — R.N., N° 20, de 38 km. 600 à 40 km., entre Saint-Projet et Payrac ; N° 20, de 63 km. 400 à 66 km. 900, entre le Pouzat et le G.C. 13 ; N° 20, de 0 km. à 18 km. 564, entre le département de la Dordogne et la N. 111 ; C.G.C., N° 12, de 31 km. 940 à 34 km. 425, entre Nuzéjols et St-Denis-Catus ; N° 17, de 31 km. 740 à 35 km. 540, entre Soullomès et Labastide-Murat ; N° 26, de 33 km. à 34 km. 400, entre St-Paul-Labouffie et Flagnac ; N° 32, de 6 km. à 14 km., entre Saint-Martin-de-Vers et Labastide-Murat ; N° 45, de 17 km. à 19 km. 180, entre les Junies et Castelrance.

Cylindrages. — C.G.C., N° 10, de 4 km. 500 à 7 km. 100, entre St-Cernin et Lauzès.

CAHORS

Pour les Enfants du Peyrat

Le Comité d'organisation de la fête de bienfaisance organisée en faveur de la Maison du Peyrat est heureux d'informer le public que le programme a été arrêté définitivement comme suit :

14 heures : Ouverture de la kermesse à la Préfecture, dont l'entrée sera libre et entièrement gratuite.

Au cours de l'après-midi, des chanteurs de talent et un orchestre de choix se feront entendre. Des attractions inédites seront offertes au public.

16 heures : Dans une salle spéciale une sauterie sera organisée pour laquelle il sera prélevé un droit d'entrée de 10 francs.

18 heures : Tirage de la Tombola. Une exposition des principaux lots de la tombola a été faite dans la vitrine de Mme Milot, boulevard Gambetta. La générosité des donateurs a été telle qu'il n'a pas été permis de les exposer tous.

Le Comité, heureux de remercier publiquement toutes les personnes qui ont répondu à son appel, espère que Dimanche prochain, la population si charitable de notre ville se rendra en foule à la Préfecture où le meilleur accueil lui est réservé.

Le programme détaillé sera publié dans un très prochain communiqué. Le Comité.

BAL DU TIMBRE

Le Comité de propagande du Timbre antituberculeux organise pour le samedi 11 janvier prochain, dans les salons de la Préfecture, un Bal du Timbre, au profit de l'Œuvre des Enfants à la mer.

Ce bal, qui s'annonce comme un des plus élégants et des mieux réussis de la saison, sera suivi d'un cotillon original, avec des divertissements nouveaux et variés.

Un orchestre de choix, avec un programme de danses modernes et anciennes, doublé d'un jazz des plus entraînants présidera aux éclats chorégraphiques de la soirée.

Un buffet des mieux composés et particulièrement approvisionné donnera toute satisfaction aux amateurs d'extra-dry.

D'ores et déjà, les cartes s'enlèvent rapidement et tout fait prévoir une grande affluence de danseurs et de danseuses.

On peut se procurer des cartes de bal, du prix de 10 fr. par personne et de 20 fr. par famille, dès maintenant chez les membres du Comité, Mme Barreau, café de la Promenade, M. le D^r Fuminier, à la Préfecture, et M. Bergon, imprimeur.

Bal tricolore

L'association amicale des officiers de réserve du Lot, reprenant une tradition interrompue, organise cette année un Bal Tricolore, qui aura lieu au début de février, dans les salons de la Préfecture.

Cette soirée dansante, qui s'annonce sous les plus brillants auspices, comportera de divertissantes surprises et un élégant cotillon, dont nous reparlerons bientôt.

Un brillant orchestre, composé de plusieurs premiers prix du Conservatoire et agrémenté d'un jazz-band endiablé, contribuera à la réussite du Bal Tricolore, qui était si impatiemment attendu.

Nous donnerons bientôt de nouveaux détails sur cette soirée.

Fédération des tabacs

La Fédération des planteurs de tabacs du Lot se réunira à l'Hôtel de Ville de Cahors, Dimanche, 5 janvier, à 10 heures du matin.

Hyménée

Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de M. Georges Combarieu, professeur de Lycée à Cahors, avec Mlle Marie Turé, de Montauban.

Nous adressons aux futurs époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Dimanche a été célébré le mariage de Mlle Marmiesse, fille de notre excellent confrère, M. Léon Marmiesse, avec M. Pierre Aladel, rédacteur à la Préfecture du Lot. Nous adressons aux jeunes époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Vol de lapins

Des maraudeurs ont pénétré dans une grange appartenant à M. Tillet, propriétaire aux Queyssines, route de Lalbenque. Ils ont emporté deux lapins.

Plainte a été portée à la gendarmerie qui a ouvert une enquête.

EDEN

MARDI, MERCREDI, JEUDI, SAMEDI et DIMANCHE (en soirée)
MERCREDI et DIMANCHE (matinée)
La plus belle comédie musicale de l'année avec le ténor

Jean KIEPURA
Mon cœur t'appelle
EN COMPLEMENT

LE BOUFI CHEZ LES PUR-SANG, comédie parée avec TRAMEL.
MON PETIT HOMME, dessin animé.

LA SEMAINE PROCHAINE
FERNANDEL
DANS
Ferdinand le nocur

Il faut attendre !

Le froid est arrivé, disaient-ils. Oui, pendant deux nuits, le thermomètre est descendu à 5 et même 6 degrés au-dessous de zéro. Mais la pluie est revenue. Depuis le 12 novembre elle n'a cessé de tomber que pendant quelques jours. Et, tout naturellement, les rues de la ville sont transformées en petits lacs.

Les récriminations s'élèvent nombreuses : tout de même, il faut bien reconnaître que les travaux de voirie ne sont pas faciles à exécuter. Mais, cette période aura certainement permis aux services divers de la vicinalité de constater combien il sera urgent de procéder, dès le retour du beau temps, aux nettoyages, aux réparations qui, certes, sont réclamées par les usagers des routes et des rues.

Actuellement, il y a, sur certains points, des tas de pierres déposés prêts pour un épandage prochain. Eh ! bien ! dès que le beau soleil aura reparu, pas d'atermoiement : à la besogne, aussitôt, routes et rues devront être remises en bon état.

On finira bien par entreprendre les récriminations du public dont la patience, on ne le sait que trop, est légendaire. Et certes, il le prouve bien puisqu'il se contente de protester. Il est certain que le public comprend parfaitement qu'en cette époque de pluies continues, il n'est pas possible de faire des nettoyages complets.

Mais ce qu'il ne comprend pas, c'est que, malgré toutes les réclamations, on n'ait pas encore daigné donner un meilleur éclairage dans les rues de la ville. C'est pourtant, pendant la période de pluies, des brouillards que l'éclairage est le plus nécessaire. Or, l'installation de quelques lampes supplémentaires, mais indispensables peut se faire à toute époque, par n'importe quel temps ! Mais... ! on ne veut pas le faire, voilà tout.

Aussi bien, ce soir, les braves gens qui se rendront aux offices de Noël et qui en reviendront, le constateront bien ! Pourvu que, pour des raisons d'économies, on n'éteigne pas quelques becs de gaz ! ! Cela étonnerait-il un Cadurcien ? Nenni ! L. B.

GYMNASE MUNICIPAL

La 1^{re} année de fonctionnement du Gymnase municipal de Cahors, créé en décembre 1934, a permis de se rendre compte du degré d'utilité de cet établissement. Pour s'en rendre compte, il est éditant de jeter les yeux sur ces quelques chiffres aisément contrôlables, du fait de l'organisation intérieure du Gymnase.

Du 5 janvier au 21 décembre 1935, 268 séances de culture physique ont été données dans cette salle à la jeunesse de nos sociétés sportives, soit en définitive un peu plus de 800 heures consacrées à l'Éducation Physique des jeunes gens et jeunes filles de Cahors.

La salle a été fréquentée par plus de 3.000 jeunes gens et jeunes filles, ce qui revient à dire que ces 268 séances ont profité à 3.000 exécutants.

Si l'on tient compte que les deux mois de vacances ont amené un ralentissement très important dans le nombre des séances, il ressort de ce qui précède que l'activité physique des jeunes gens de nos sociétés sportives a été des plus louables.

D'autre part, il convient de signaler que, malgré cette intense fréquentation, il n'y a aucun dégât sérieux à signaler ni à la salle, ni au matériel, et que nos sociétés sportives se sont, comme il convient aux vrais sportifs parfaitement comportés.

Voici pour 1936 le tour d'occupation du Gymnase par les sociétés :

Lundi : 20 h. à 22 h. 30, Aviron Cadurcien (pupilles).

Mardi : 16 h. à 19 h., Cercle d'És-crimé Cadurcien.

Mercredi : 20 h. à 22 h. 30, Aviron Cadurcien (Association et Basket).

Jeudi : 20 h. à 22 h. 30, Aviron Cadurcien (Aviron).

Vendredi : 16 h. à 19 h., Cercle d'És-crimé Cadurcien.

Vendredi : 20 h. à 22 h. 30, Les Jeunes Cadourques.

Samedi : 20 h. à 22 h. 30, Etoile Rouge Sportive Cadurcienne.

Comme on le voit, la salle est libre le jeudi après-midi et le dimanche matin.

Faire connaître au Directeur du Gymnase, le cas échéant, les modifications à apporter à ce tableau et les inscriptions nouvelles s'il y a lieu. Le Capitaine DELEUZE, Chef de Service d'E.P.

Accident grave

Un rocher qu'on faisait sauter à la mine, au lieu dit : « Céricou », près de Cahors, a entraîné un ouvrier portugais nommé Reis José qui a été grièvement blessé. Il a été transporté à l'hôpital de Cahors où il a reçu les soins nécessaires par son état qui est assez grave.

Enfant martyr

Sur plainte des voisins, la gendarmerie de Catus a ouvert une enquête au sujet des brutalités dont un enfant de 12 ans, nommé Miquel, demeurant aux Junies, était victime de la part de son père. Celui-ci le frappait sans motif, le privait même de manger et refusait de l'envoyer à l'école.

L'enquête a démontré la véracité des faits. Aussi bien, l'enfant a été confié à l'assistance publique. Le père sera certainement poursuivi.

SERVICE DES PHARMACIES
Le service pharmaceutique sera assuré le mercredi 25 décembre par le
Pharmacie LESTRADE
Place du Marché

FETE DE L'ARBRE DE NOEL de l'Ecole Annexe des garçons

Samedi, dans une salle de l'établissement, e

Les Sports

AVIRON CADURCIEN

Section Rugby

Grand bal du 31 décembre 1935
Palais des Fêtes, Salle du Dancing

C'est mardi, 31 décembre 1935, qu'aura lieu le bal du rugby. Un brillant orchestre sera de la fête et jouera toutes danses, nouvelles et anciennes. La jeunesse cadurcienne et des environs est invitée nombreuse à cette soirée. Rien n'a été négligé pour la réussite de cette fête qui clôturera dignement l'année 1935.

Au cours de la soirée seront tirés les nombreux lots offerts par les Amis du rugby cadurcien. Les cadeaux sont exposés chez Mlle Mandelli, rue Foch. Le carton d'entrée donne droit au tirage. Plusieurs divertissements sont envisagés pour donner à cette soirée tout l'éclat qu'elle mérite.

Championnat du District du Lot. — Aviron Cadurcien (1) bat Jeunes Cadourciens (1), par 4 buts à 1.

Partie de championnat, mais partie aussi où il importait de donner une belle démonstration.

Le résultat fut bon : le public répondit nombreux et manifesta à plusieurs reprises toute sa satisfaction.

L'Aviron remporta la décision grâce à son jeu plus scientifique, mais de l'autre côté la fougue confit pendant toute une mi-temps les attaques les mieux ébauchées, est le meilleur augure pour l'avenir du sport rugby.

Les deux équipes ont eu une excellente tenue sur le terrain ; le caractère amical revêtu par ce spectacle, résultat obtenu par deux équipes de la même localité, est le meilleur augure pour l'avenir du sport rugby.

LE LOT A PARIS

U.S. Quercy bat U.S.P.L.M. par 9 points à 8

Par un froid sec et sur un terrain un peu dur par les gelées les 2 équipes pour se réchauffer, vont donner à fond. Supérieur dans tous les compartiments du jeu et maître du ballon en mêlée, l'U.S. Quercy accablera son adversaire sur ses buts durant toute la mi-temps ; un départ en passes courtes, entre autres, permettra à Martin de marquer, en mauvaise position, un essai non converti. Plusieurs départs de Tardieu, Garrigues, Claquein, donneront l'impression d'aller à l'essai, mais sifflés par les juges, des Cheminots ne laisseront pas passer, et la mi-temps sera sifflée sur le score de 3 à 0 en faveur du Quercy.

Après les citrons, l'U.S.P.L.M. incorpore 4 nouveaux joueurs dans leur ligne d'avant et dominera à son tour. Son coup de pied à suivre, un cheminot touchera le premier et la transformation facile sera réussie. Sur une bonne sortie de mêlée pour les cheminots, le centre veille la défense et marquera un nouvel essai non transformé. Sentant le vent de la défaite l'U.S. Quercy partira rageusement et un coup franc, en mauvaise position, permettra à Brageul d'inscrire trois points au tableau. Sur long coup de pied de l'arrière des cheminots, qui ne trouve pas la touche, Manilève reçoit de volée en pleine vitesse, brûle la défense et marque en coin un essai non converti en but, la fin est sifflée peu à près, sur le score de 9 à 8, en faveur de l'U.S. Quercy.

Arrondissement de Cahors

Catus

Conseil municipal. — Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. le D^r Soulié, maire.

Présents : MM. Soulié, Vaysse, Bach, Bosc, Moles, Emile, Mironnet, Juge, Courtil, Baldy, Moles Bernard, Delpeyroux, Molinié.

M. Moles Bernard est désigné comme Secrétaire de séance. Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, M. Courtil présente des observations sur la rédaction des procès-verbaux. Il proteste notamment contre le libellé de la partie du procès-verbal de la réunion du 7 juillet relative à son intervention au sujet de la longue absence d'instituteur à l'école des garçons. Contrairement à ce qui est rapporté, il n'a posé à cet égard, aucune question. Il a simplement exprimé l'opinion que si cette situation se représentait, M. le Maire devrait intervenir et insister auprès de l'Inspection Académique pour l'envoi d'un suppléant.

Le Conseil vote les crédits nécessaires pour le dénombrement de la population en 1936. Il donne un avis favorable aux propositions de M. Bras pour la liquidation de la succession de son frère. Les budgets primitifs de 1936 de la commu-

ne et du Bureau de Bienfaisance révisés conformément aux prescriptions des décrets-lois, sont adoptés.

M. le Maire fait part au Conseil de son intention de demander l'augmentation des assurances accidents pour le personnel communal. Il donne quelques détails concernant la tarification du courant électrique. M. Courtil pose une question ayant trait à la dénonciation des clauses du Cahier des charges avant le 1^{er} janvier 1936. M. le Maire répond qu'il est probable qu'un cahier des charges unique sera adopté pour toutes les collectivités électrifiées du département. M. le Maire annonce que la liquidation financière de l'adduction des eaux est prochaine et qu'il compte recouvrer une somme importante. M. Vaysse explique que si certains travaux n'ont pas été effectués aux abords de la source, c'est par crainte de provoquer une dangereuse fissure.

M. le Maire expose un projet très étudié d'aménagements de l'abattoir. Comme les transformations prévues font disparaître le toit actuel et le grenier, M. Moles Bernard signale qu'elles auront le fâcheux inconvénient de supprimer la salle de séchage des peaux et de dépôt des os.

M. Courtil déclare qu'il est partisan d'un aménagement de l'abattoir, mais qu'il ne peut donner son adhésion immédiate à un projet dont il ne vient d'avoir connaissance qu'à l'instant même. Il ajoute que ce n'est qu'en apparence qu'il ne sera pas onéreux pour le budget puisque les recettes actuelles provenant des taxes d'abatage seront absorbées par le paiement des intérêts et de l'amortissement de l'emprunt.

Le Conseil termine la séance par l'examen des demandes d'assistance.

Puy-l'Evêque

Obsèques. — Dimanche ont eu lieu les obsèques de M. Vignals, ancien coquetier, décédé à l'âge de 75 ans.

Nous prions la famille et en particulier son gendre, M. Magnac, le si estimé secrétaire de mairie, de croire à nos plus sympathiques condoléances.

Acte de probité. — Les jeunes Cauzil Bernard et Soulaucroix Pierre, élèves de notre école publique, ayant trouvé un billet de 100 francs sur le trottoir de la poste, l'ont déposé à la mairie où il a été réclamé par la personne qui l'avait perdu.

Nos félicitations.

Duravel

Foire du 21. — Notre foire a été un peu moins importante que la précédente sur le marché à la volaille. Par contre, le foirail était bien approvisionné de bestiaux et plusieurs ventes y ont été effectuées pour les bœufs d'attelage.

Voici les cours pratiqués : bœufs d'attelage, 3.200 à 3.900 fr. ; bœufs moyens, 2.400 à 3.000 fr. ; bouvillons, 1.800 à 2.400 ; bourrets, 600 à 1.200 francs ; volaille, poules, 3 fr. ; poulets, 3 fr. 50 à 4 fr. ; lapins, 1 fr. 50, le tout le demi-kilo ; œufs, 5 fr. 50, la douzaine.

De nombreux forains occupaient notre place et ont été satisfaits de leurs recettes.

Lacapelle-Cabanac

Adduction d'eau. — M. René Besse, député de Cahors, vient de transmettre à M. le Docteur Delvit, maire de notre commune et Président du Syndicat intercommunal de Lacapelle-Cabanac, Floressas, Sérignac et Mauroux, une lettre par laquelle est accordée une subvention de l'Etat de 50 pour cent pour les études d'un projet d'adduction d'eau dans les communes ci-dessus.

Vire

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. R. Duron, maire. Seul, M. Touailles malade est absent et excusé.

Le Conseil municipal procède à la confection de la liste de propositions des répartiteurs pour 1936, à soumettre à M. le Préfet.

En vertu du testament daté du 2 novembre 1901, de notre regretté compatriote le Commandant Jeaffreau de La Croze, officier de la Légion d'honneur, le Conseil municipal procède à l'attribution de prix aux meilleurs élèves des écoles de Vire.

Sur les propositions de Mme et M. David, instituteurs, les « élèves » suivants, reçus à l'examen du Certificat d'études en juillet dernier sont ré-

compensés. Prix de 75 fr. : Georges Esquieu ; prix de 40 fr. : Pierre Artis ; prix unique de 40 fr. pour l'école de filles : Simone Redouls.

A ce sujet, le Conseil municipal élève une vive protestation contre les décrets-lois qui ont prescrit un prélèvement de 10/0 sur le montant du legs du commandant de La Croze.

Ce prélèvement apparaît aux membres du Conseil municipal comme injuste et inique, et foulant aux pieds les principes élémentaires du Droit.

Le Conseil municipal demande à l'Administration des P.T.T. de vouloir bien remplacer les appareils du poste téléphonique de Vire qui fonctionne très mal, malgré les réparations successives qu'on y a faites.

La pose d'un placard d'affichage au Port-de-Vire est décidé par le Conseil municipal.

En comité secret, l'assemblée examine et approuve les états des médecins et pharmaciens de l'Assistance médicale gratuite pendant le 1^{er} semestre 1935 et il dresse les listes des ayants-droit à ce service pour 1936. Des avis favorables sur des demandes d'assistance aux femmes en couches sont donnés.

La séance est levée à 21 h. 30.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Au collège Champollion. — Les membres du bureau d'administration du collège Champollion se sont réunis vendredi matin, 20 courant, à 10 heures, sous la présidence de M. Meyer, principal.

Etaient présents : M. Coullaud, sous-préfet de Figeac, vice-président ; M. Besombes, premier adjoint au maire ; M. Longpuech, président du Cercle d'action républicaine ; M. Estève, médecin du collège ; MM. Daynac et Delpeuch, conseillers municipaux ; Fontanges, avoué, président de l'Association des parents d'élèves ; Salvy, professeur d'allemand et Delpech, répétiteur.

Toutes les questions concernant l'organisation et la bonne marche de notre vieil établissement secondaire ont été examinées et ont reçu les solutions les plus conformes à l'intérêt général.

Linac

Chemin rural. — M. le Ministre de l'Agriculture a adressé la lettre suivante à M. de Monzie :

« Vous avez appelé mon attention sur la demande de subvention présentée par un groupe de propriétaires de la commune de Linac réunis depuis en association syndicale, en vue de l'exécution d'un projet de réfection du chemin rural de la Feyne.

« Je suis heureux de vous faire savoir que j'ai décidé d'allouer à cette association une subvention, payable dans la limite des disponibilités budgétaires, s'élevant à 36 0/0 des dépenses qui seront réellement faites, le maximum de cette subvention étant fixé à 4.356 fr.

« Veuillez agréer...
« Le Ministre de l'Agriculture. »

Lunan

Secrétariat de mairie. — M. Felzine, instituteur, est nommé secrétaire de la mairie de Lunan. Nos félicitations.

Bretenoux

Chute. — En sortant de la boulangerie Boyer, Mme Frégeac, épicière dans notre commune, a glissé et est tombée sur la chaussée. Dans sa chute, elle s'est fracturée l'avant-bras droit. Elle a reçu les soins de M. le docteur Ayrolles. Tous nos vœux de prompt et complet rétablissement.

Sénaillac

Une question d'alignement. — M. Gardes, propriétaire à Prabourg (commune de Sénaillac), a fait construire un garage en bordure du chemin vicinal de Gorses à Labastide-du-Haut-Mont.

Il paraît, d'après les constatations du service vicinal, que l'angle de cette bâtisse fait saillie de 35 centimètres sur le chemin. M. Gardes n'a pas voulu rectifier l'alignement. Toutefois, procès-verbal a été dressé.

allèrent se trouver entraînés, étouffés !

Déjà Roland s'avancé, se plaquant le plus possible contre la paroi rocheuse. La masse d'eau s'écoulaient avec violence. Magdalena ferma les yeux et se laissa entraîner.

— Allons, nous y sommes, enfant... Comme tu trembles ! J'ai fait cela dix fois, lorsque j'étais jeune.

Elle ouvrit les yeux et se vit dans une sorte de grotte couverte de sable fin. L'ouverture en était masquée par la cascade, derrière laquelle se trouvaient maintenant le père et l'enfant.

Suis-moi, dit Roland. Et surtout, ne parle jamais à personne de ce passage. Tu en garderas le secret comme je l'ai fait. Cela peut servir à l'occasion.

Ils s'enfoncèrent dans un couloir obscur. Magdalena s'attachait à la main de son père, se laissant aveuglément conduire par lui.

Roland s'arrêta tout à coup.

— Nous y voici. Maintenant, il s'agit de passer...

Avec un rire amer, il ajouta : — Heureusement, je suis loin d'avoir grossi depuis lors.

Il fit craquer une allumette et se pencha... Une muraille rocheuse barrait le couloir, et à sa base se voyait une ouverture où pouvait passer en rampant le corps d'un homme de corpulence normale.

— Je vais m'y engager le premier. Tu me suivras sans avoir peur, car il n'y a là rien de terrible.

Magdalena appuya une main sur sa poitrine comme pour réprimer l'effroi qui la saisissait dans cette obscurité. Elle entendit le frôlement du corps de son père contre les parois de l'ouverture. Puis une voix un peu étouffée parvint jusqu'à elle :

— Allons, à ton tour. Je suis arrivé maintenant.

— Mais le trou ?... Je ne vois rien ! — Cherche à tâtons... Dépêche-toi, car je sens la faiblesse me gagner de plus en plus.

Elle se pencha, promena ses petites mains contre le roc... Presque aussitôt, elles rencontrèrent le vide. Alors l'enfant s'engagea courageusement dans l'étroit passage.

Une vague lueur apparaissait. Et Magdalena se sentit bientôt saisie par une main ferme, qui la tira hors de l'ouverture et la mit debout.

Elle se trouvait dans une crypte éclairée par d'étroites petites fenêtres grillées, placées très haut. Deux rangées de tombeaux se voyaient là, les uns de pierre sculptée, d'autres faits de marbre gris. Un autel, également de marbre, surmonté d'un grand Christ aux bras miséricordieusement étendus, occupait le fond de la crypte.

Vers ces tombeaux, Roland étendit la main.

— Là reposent tes ancêtres, Magdalena. Tu appartiens à une vieille race, vaillante et chevaleresque... Une quinte de toux l'interrompit. Il s'appuya au mur, en pressant un

Espédaillac

Dans la gendarmerie. — Nous apprions avec plaisir que notre compatriote et ami, M. Jacques Magne, gendarme à Saint-Géry, vient d'être proposé pour le grade de maréchal des logis-chef.

Nous lui adressons nos amicales félicitations.

Recensement des conscrits. — Les jeunes gens de la commune nés entre le 1^{er} juin 1915 et le 31 mai 1916, sont invités à se présenter à la mairie, en vue de leur inscription sur les tableaux de recensement. Ces opérations doivent être terminées le 1^{er} janvier 1936.

Recensement des chevaux. — Les propriétaires de chevaux, juments, mules et muets sont invités à faire la déclaration de leurs bêtes, à la mairie, jusqu'au 1^{er} janvier 1936, date à laquelle le registre sera clos.

Livraison des tabacs. — La livraison de la récolte de tabac de 1935 aura lieu pour les communes suivantes aux dates ci-après : Espédaillac, Flaujac, Durban, le 23 janvier ; Quissac, le 24 janvier.

Obsèques. — Nous avons appris avec peine le décès à Durban, de Mme Despeyroux, âgée de 86 ans, belle-mère de M. Lafon, le sympathique conseiller municipal de Durban. Les obsèques ont eu lieu vendredi dernier avec le concours d'une nombreuse assistance. Nous adressons à la famille, nos bien sympathiques condoléances.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Avis de la Mairie. — Il sera procédé, le dimanche 29 décembre, à 15 h., dans la cour de la nouvelle école maternelle, à la vente aux enchères de vieux matériaux comprenant fenêtres, portes, etc.

Boulomanie et gastronomie. — L'« Union Bouliste Gourdonnaise » va fêter en un banquet la fin de sa première année de vitalité. La franche camaraderie qui a toujours existé parmi ses membres incite à les réunir pour fraterniser encore et souhaiter ensemble une année 1936 féconde en sport bouliste et féconde aussi en succès.

Le repas aura lieu le dimanche 29 décembre, à 19 h., sera servi par le maître-queux Péresse en son « hôtellerie de la Boule d'Or ».

Se faire inscrire : soit à l'hôtel de la Boule d'Or, soit chez M. Couvreur, secrétaire de la société, café du Palais, jusqu'au 25 décembre.

Fin repas, gâté et entraîné seront à l'ordre du jour.

Nécrologie. — C'est avec peine que nous avons appris la mort de M. Auguste Valette, meunier à Jardel-Bas terrassé par une embolie à l'âge de 70 ans. A sa veuve, à ses fils nous adressons nos bien sincères condoléances.

Lunegarde

Nécrologie. — Nous apprions avec regret la mort de M. Gourrier, ancien conseiller municipal de notre commune, décédé à l'âge de 75 ans. Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Montfaucon

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de Mme veuve Serres, décédée à l'âge de 80 ans. Nous adressons à la famille nos bien sincères condoléances.

Salviac

Une belle oie. — Mme Courbès, propriétaire à Salviac, a vendu sur le marché de Salviac, lors de notre foire du 20 décembre une oie qui constitue un véritable phénomène car elle pesait 29 livres.

Elle devait avoir, sans aucun doute, une foie de belle dimension.

Nous apprions avec plaisir que notre distingué compatriote, M. le lieutenant André Fournier, du 12^e Régiment d'artillerie coloniale, vient d'être nommé inspecteur d'armes à Saïgon. Il vient d'être désigné pour aller rejoindre son poste à bord du vapeur « Sphinx ». Nos bien sincères félicitations.

Souillac

Arbre de Noël. — Dimanche dernier, en matinée, dans la salle du Théâtre municipal, nos tout petits de l'école maternelle offraient à leurs chers parents et à leurs grands amis, une séance récréative à l'occasion de la fête de l'Arbre de Noël.

Cette grande réjouissance de l'enfance a obtenu, comme les années précédentes, le plus vif succès. Toutes les places étaient occupées par un public désireux d'assister au bonheur de nos bambins et d'applaudir à leurs divertissements. C'est donc devant une salle comble que se lève le rideau.

Un magnifique sapin, resplendissant de lumière, couvert de neige, ruisselant de givre, amplement chargé de jouets et de gâteries, se dresse au milieu de la scène, entouré par la troupe enfantine aux visages épanouis, frais et pimpants.

Sur un geste de leur directrice, Mme Lemoine, petits garçons et petites filles, se mettent en mouvement et nous font admirer la « Farandole des écoliers » qu'ils chantent et dansent à ravir. Le public couvre cette entrée de longs applaudissements.

Au cours de la représentation, avec le même succès, nos jeunes artistes nous font entendre un joli chant : « La ronde de Noël », une récitation : « Les jouets de papa Noël ». Avec « à deux pieds et à quatre pattes », évolutions, rythmes variés et chants, nous pouvons contempler la grâce juvénile de leurs mouvements. Une saynète de circonstance, « La gentille ronde des rayons de lune », qui a les honneurs du bis, termine la partie artistique de cette amusante matinée.

Une abondante distribution de jouets, gâteaux et friandises est ensuite faite aux enfants.

Mme Lemoine, Mme Ras, les sympathiques et dévouées éducatrices de nos bambins, et Mme Soutzat, leur surveillante, méritent tous nos compliments et tous nos éloges, pour la composition du joli programme qu'elles ont su faire exécuter à leurs tout petits. Nous sommes heureux de les leur adresser, pensant ainsi nous faire l'interprète des sentiments de tous.

Les élèves des classes primaires et du cours complémentaire de jeunes filles, les élèves du cours complémentaire de garçons et l'orchestre scolaire sous la direction de leurs excellents professeurs de chant et de musique, Mlle Bénard et M. Carles, prêtèrent leur concours à leurs jeunes cadets.

Grâce à la générosité des dames nombreuses à Souillac, qui s'intéressent au sort des enfants nécessiteux de nos écoles, une importante distribution de tabliers, robes, chandails, tricots, bas, sabots avait pu leur être faite, le samedi 21, veille de la fête.

A VENDRE

Fonds de Commerce
de beurres, fromages
14 ans de bail, bonne clientèle
bon rapport, libre de suite, très pressé
S'adresser : 2, rue St-James, ou à M. FABRE, Notaire à Cahors.

Je suis VENDEUR :
1^o D'une petite MAISON d'habitation ou de rapport, située tout à côté des Quais et de la rue Brives. 4 pièces et 1 cabinet, chai, cave, grenier, eau, gaz, électricité. Parfait état.
2^o D'une MAISON à proximité des Quais, 8 pièces et 2 garages, dont l'un libre de suite. Eau, gaz, électricité, tout à l'égoût.
Etat neuf — exemple d'impôt
J. DELLARD, 1, rue Mar-Joffre, CAHORS

A VENDRE
Terrain pour bâtir
bel emplacement à 300 mètres du Bourg et à 100 mètres (eau et électricité)
S'adresser à M. RELHIE Emile
MERCURI (Lot)

PERNOD FILS
PARIS-PONTARLIER

Le Sénat a adopté, ce matin, par 207 voix contre 84, le projet concernant les ligues factieuses et a abordé la discussion du projet de loi sur les armes prohibées.

Magdalena appuya une main sur sa poitrine comme pour réprimer l'effroi qui la saisissait dans cette obscurité. Elle entendit le frôlement du corps de son père contre les parois de l'ouverture. Puis une voix un peu étouffée parvint jusqu'à elle :

— Allons, à ton tour. Je suis arrivé maintenant.

— Mais le trou ?... Je ne vois rien ! — Cherche à tâtons... Dépêche-toi, car je sens la faiblesse me gagner de plus en plus.

Elle se pencha, promena ses petites mains contre le roc... Presque aussitôt, elles rencontrèrent le vide. Alors l'enfant s'engagea courageusement dans l'étroit passage.

Une vague lueur apparaissait. Et Magdalena se sentit bientôt saisie par une main ferme, qui la tira hors de l'ouverture et la mit debout.

Elle se trouvait dans une crypte éclairée par d'étroites petites fenêtres grillées, placées très haut. Deux rangées de tombeaux se voyaient là, les uns de pierre sculptée, d'autres faits de marbre gris. Un autel, également de marbre, surmonté d'un grand Christ aux bras miséricordieusement étendus, occupait le fond de la crypte.

Vers ces tombeaux, Roland étendit la main.

— Là reposent tes ancêtres, Magdalena. Tu appartiens à une vieille race, vaillante et chevaleresque... Une quinte de toux l'interrompit. Il s'appuya au mur, en pressant un

La douleur rhumatismale

se promène

Certaines douleurs attaquent tantôt un membre, tantôt un autre, tantôt les reins, parfois la tête. Pour remédier à ces maux, il ne manquera pas de s'agiter, nous conseillons de prendre matin et soir, un cachet de Gandol. Le Gandol met fin à toute crise, qu'il s'agisse de maux de dos, rhumatismes articulaires ou musculaires, car il a la propriété spéciale, grâce à ses composés lithiniques, d'arrêter la surproduction de l'acide urique dans le sang. Le Gandol en cachets, toujours bien toléré par l'estomac, vaut 12 fr. 75. Ttes Pharmacies et Phie Orliac à Cahors.

A L'OCCASION DES FETES

pour vos achats de fleurs de Nice
plantes fleuries, plantes vertes
adressez-vous au seul producteur

Jean ICHES
11, rue Emile-Zola, CAHORS
Cyclamens, de 8 à 15 fr.
Azalées, de 18 à 25 fr.
Plantes vertes à partir de 4 fr.
ARBRES FRUITIERS
Livraison à domicile
Téléphone 221

Maison LACOMBE
HALLE AUX VINS

A l'occasion des Fêtes de Noël et du Jour de l'An, grand assortiment réclame de vins fins, Champagne, Mousseux, Liqueurs. Grand arrivage d'huîtres fraîches. Prix défiant toute concurrence.

Prix des vins : A emporter, 9^h 5, 1 fr. le litre ; — 10^h 5, 1 fr. 20 le litre. Vins blancs : Gaillac 10^h, 2 fr. 25 le litre ; — Bordeaux 9^h, 2 fr. le litre.

Vous finirez les fêtes de Noël et du Jour de l'An dans une atmosphère de gâté si vous venez réveiller au NOUVEAU VATEL Restaurant des Gourmets Réveillons : 15 fr. et 20 fr.

AVIS
Madame Veuve TARDIEU, rue Zola et 4, rue Wilson, informe sa fidèle clientèle qu'elle s'occupera, comme par le passé, des travaux de plantations pour parcs et jardins.

DECORS — FLEURS — COURONNES

AVIS
Monsieur LOUIS CANCÈ, informe le public qu'il a ouvert, 11, rue des Maures, un atelier de zinguerie et d'étagage.

Tous travaux et toutes réparations.

AVIS DE DETTES
M. SOLANILLA Maurice, garçon de café, 5, rue de la Chartraine, prévient le public qu'il ne payera plus les dettes que pourrait contracter sa femme, née Jeanne BAUDEL.

A VENDRE
Fonds de Commerce
de beurres, fromages
14 ans de bail, bonne clientèle
bon rapport, libre de suite, très pressé
S'adresser : 2, rue St-James, ou à M. FABRE, Notaire à Cahors.

Je suis VENDEUR :
1^o D'une petite MAISON d'habitation ou de rapport, située tout à côté des Quais et de la rue Brives. 4 pièces et 1 cabinet, chai, cave, grenier, eau, gaz, électricité. Parfait état.
2^o D'une MAISON à proximité des Quais, 8 pièces et 2 garages, dont l'un libre de suite. Eau, gaz, électricité, tout à l'égoût.
Etat neuf — exemple d'impôt
J. DELLARD, 1, rue Mar-Joffre, CAHORS

A VENDRE
Terrain pour bâtir
bel emplacement à 300 mètres du Bourg et à 100 mètres (eau et électricité)
S'adresser à M. RELHIE Emile
MERCURI (Lot)

PERNOD FILS
PARIS-PONTARLIER

Le Sénat a adopté, ce matin, par 207 voix contre 84, le projet concernant les ligues factieuses et a abordé la discussion du projet de loi sur les armes prohibées.

Magdalena appuya une main sur sa poitrine comme pour réprimer l'effroi qui la saisissait dans cette obscurité. Elle entendit le frôlement du corps de son père contre les parois de l'ouverture. Puis une voix un peu étouffée parvint jusqu'à elle :

— Allons, à ton tour. Je suis arrivé maintenant.

— Mais le trou ?... Je ne vois rien ! — Cherche à tâtons... Dépêche-toi, car je sens la faiblesse me gagner de plus en plus.

Elle se pencha, promena ses petites mains contre le roc... Presque aussitôt, elles rencontrèrent le vide. Alors l'enfant s'engagea courageusement dans l'étroit passage.

Une vague lueur apparaissait. Et Magdalena se sentit bientôt saisie par une main ferme, qui la tira hors de l'ouverture et la mit debout.

Bibliographie

BIBLIOTHEQUE RELIEE PLON

LE REMOUS

Roman par Gaston CHERAU
de l'Académie Goncourt

Ce beau roman de la lande tragique qu'est l'Oiseau de proie n'est qu'une préparation. La suite et sa conclusion sont dans le Remous où la gradation dans l'angoisse atteint au pathétique des grands drames grecs.

Pour ne pas déflorer le splendide sujet de cette œuvre, où la vérité psychologique est toujours présente, même dans les moments où l'action dramatique est dans son plus farouche épanouissement, il faut encore se reporter à la si belle préface qu'a faite Gustave Geffroy pour l'Oiseau de proie et le Remous : « Sur un champ de foire, écrit l'éminent critique, il arrive, par une journée de chaleur, qu'un mouvement inusité se produit. Un frisson passe sur les bêtes... Un animal, taureau ou vache, bœuf ou cheval, se dresse, poussant un mugissement, un hennissement, un cri, où il y a de la plainte, de l'effroi, de la douleur, de la fureur... Toutes les bêtes se lèvent avec une rage irrésistible, rompent leurs liens, sautent les unes sur les autres, courent dans tous les sens, se heurtent, foulent aux pieds les maquignons... Les voix grondent, les yeux sont injectés de sang, les queues fouettent les flancs haletants, les sabots frappent le sol. On ne voit rien qu'une mêlée confuse dans un nuage de poussière que le soleil allume en poudre meurtrière... Tout à l'heure, peut-être, on va relever un mort, le ventre ouvert d'un coup de corne, la tête fracassée d'un coup de pied, le visage arraché d'un coup de dent... Aussi subitement que la sauvagerie horreur s'est déchaînée, aussi subitement elle s'apaise. Les bêtes curieuses arrêtent leur course... Elles obéissent de nouveau docilement aux mains qui les conduisent, reprennent leur place, leur licol, leur passivité... On donne à ce phénomène rapide le nom de « la mouche », à faire croire qu'une bête a été piquée, injectée de venin, qu'elle a communiqué sa fièvre terrible aux autres, qu'ainsi le foiraill bruyant, mais ordonné, s'est changé en épouvantable arène. C'est un phénomène du même genre qui anime sauvagement l'une des parties du roman de Gaston Chéreau. »

Rien ne saurait rendre l'impression de ces scènes inoubliables dont certaines, rudes et sanglantes, s'opposent à d'autres d'une tendresse adorable.

Un volume in-16 sous couverture illustrée. Prix : 3 fr. 50. — En vente à Librairie Plon, 8, rue Garancière, Paris-6^e, et dans toutes les bonnes librairies.

L'OBESITE

L'obésité est une manifestation très variable de l'embonpoint, qui en est la caractéristique dominante. Mais l'obésité n'est pas seulement une manifestation dangereuse ou gênante, elle est également une véritable maladie, car elle traduit un mauvais état général, un déficit glandulaire, voire parfois une altération du système nerveux ; son apparition compromet en outre le fonctionnement de tous nos organes.

Les obèses doivent donc guérir, non pas seulement par coquetterie, mais parce que c'est l'intérêt immédiat, parfois même pressant de leur propre santé.

Guérir, la Grande Revue de Vulgarisation Médicale et Scientifique, fait paraître dans son numéro du 15 décembre, sous la signature de Dr Yves Dupont, un article très documenté sur cette importante question, qu'on a trop tendance à négliger.

Lisez également dans ce numéro de Guérir, qui est en vente chez tous les marchands de journaux, au prix de 2 fr. : Les formes compliquées de l'ulcère gastrique, par le Dr Maurice Rollet. — Sport et culture physique, par le Dr M. Chauviré. — La constipation chez le nourrisson, par le Dr Germaine Laroche. — L'influence nocive du froid sur le visage, par le Dr André Prost. — Les agines aiguës, par le Dr Georges Laporte. — L'impuissance masculine, par le Dr E. Arab. — Les pertes rouges (fin), par le Dr Paul Ulrich. — La cellulite, par le Dr F.-C. Le Marois, et de nombreux autres articles, magistrales études pratiques écrites à l'intention du grand public par les médecins les plus réputés.

Ce numéro contient la table des matières de 1935.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

Avec 1000 idées
jeunes et neuves
la
MODE PRATIQUE
vous révèle
comment s'en tirer pour la Toilette
la Maison
les Enfants
TOUS LES SAMEDIS : 4 FO

LES ANNALES

Charmant numéro de Noël que celui des Annales du 25 décembre ! Une œuvre d'Hugues Delorme : *Annalisons*, de l'esprit le plus fin ; un article sur Noël par Yvonne Sarcey ; un essai sur le Conte de Noël ; des pages sur Flaubert, sur les Brueghels, sur les sports d'hiver ; l'histoire véridique de la Bible. Enfin, une passionnante énigme historique : *Mort et Résurrection du maréchal Ney* : Le tout, présenté sous une fraîche couverture en couleurs, sans augmentation de prix : 2 francs.

Voulez-vous recevoir gratuitement

Sang et Lumières, de Joseph Peyré, Prix Goncourt 1935, ou *Bénédictin*, de Claude Silve, Prix Fémina 1935.

Souscrivez à *La Revue Hebdomadaire*, la plus actuelle, la moins chère des grandes revues françaises, un abonnement d'un an payable en quatre termes : 15 francs à la souscription et trois versements trimestriels de 25 francs.

Le volume offert, en prime de bienvenue, remboursant le premier versement.

Demandez le programme 1936 et la liste des primes à *La Revue Hebdomadaire* (Librairie Plon), 8, rue Garancière, Paris, 6^e.

LA NATURE

C'est une fort agréable surprise, que ce numéro de fin d'année de *La Nature*, abondant, clair, varié, luxueux, où l'agrément du texte se marie à la beauté des illustrations. Il donne bien l'idée de la documentation précieuse que trouvent chaque quinzaine, dans *La Nature*, ses nombreux lecteurs, désireux de s'instruire ou de se tenir au jour de tous les progrès, curieux de sciences naturelles, amateurs de mécanique, d'astronomie, de météorologie, de T. S. F., ingénieurs, professeurs et étudiants, tous les esprits qui s'intéressent aux multiples disciplines scientifiques et techniques d'aujourd'hui.

Pour en juger, rien ne vaut l'énumération succincte des questions qu'on y trouve traitées cette fois-ci :

La coupe de *La Nature* pour les modèles réduits d'avions. Comment fut découverte une des plus belles cavernes d'Europe : l'Aven d'Orgnac, par R. de Joly, président de la Société spéléologique de France. L'aviation économique et le mouvement « Pou du ciel », par André Frachet. La région parisienne, par Henri Sellier et René Humery, membres du Comité d'aménagement de la région parisienne. La micromanipulation, par P. de Fonbrune de l'Institut Pasteur. Radio-activité des matériaux prélevés sur des toitures anciennes, par A. Boutaric, professeur à la Faculté des Sciences de Dijon. L'hypothèse de la « mer saharienne » et la découverte de foraminifères thalassoides dans les eaux de l'Oued Rir (Sahara Constantinien), par L. Joleaud, professeur à la Sorbonne. Mazamet et ses industries, par Georges Lanorville. Exode d'hirondelles, par Victor Forbin. Les produits mouillants, par Ern. Schmidt. La radiographie sans ombres perturbatrices, par Alfred Gradenwitz. Les richesses du Katanga (Congo belge), par G. Remacle. La fabrication du fer par le coke et la naissance de la grande industrie en France, par Jean Chevalier.

Récréations mathématiques : Solution des problèmes proposés dans *La Nature* et nouveaux problèmes, par Virgile Brandicourt. Hygiène et Santé : Les jus de raisins, par le Dr. Foveau de Courmelles. Plagiés de papier : La boule pliante, par le prestidigitateur Alber. Le mois météorologique. Paris, par Em. Roger. La température du sol, par Pierre Larue. L'électricité dans l'automobile moderne : éclairage et démarrage, par Pierre Devaux. Recettes et procédés utiles. Livres nouveaux. Cristaux de glace (photographies scientifiques). Résumés des communications à l'Académie des Sciences. Notes et Informations. Inventions et nouveautés. Boîte aux lettres. Documents photographiques.

La Nature, Revue des Sciences et de leurs applications à l'Art et à l'Industrie. 120, boulevard Saint-Germain, Paris.

LA MYTHOLOGIE GÉNÉRALE

La publication par fascicules de ce grand ouvrage vient de prendre fin : un splendide volume illustré de 880 héliogravures d'art dont un grand nombre en pleine page et de 6 hors-texte en couleurs, enrichit aujourd'hui la *Collection in-4° Larousse* qui nous avait déjà donné les merveilleux volumes de l'Art, des origines à nos jours, de la Science, de la Littérature française, etc. Et ce n'est pas seulement par son prestigieux aspect que ce livre s'impose à notre attention, c'est surtout par l'originalité et l'attrait de son sujet : on y trouvera en effet, à côté des légendes gréco-latines à la lecture desquelles nous avons tous pris plaisir, les mythes de tous les peuples du globe : les cultes rendus à l'Isis égyptien et aux dieux de la famille osirienne, le Gilgamesh babylonien, les dieux phéniciens, les belliqueuses divinités germaniques, l'épopée irlandaise et le folklore slave peuplé de démons terrifiants, la Kalévala finnois, le monde complexe et mystérieux des dieux orientaux, sans qu'aient été omis les curieux totems sud-américains et les fétiches des nègres d'Afrique.

Quelles plus agréables étrennes pourrait-on offrir cette année aux amateurs

de beaux livres ? Aussi devons-nous signaler à nos lecteurs qu'on peut jusqu'au 31 décembre profiter pour la souscription à ce volume d'un avantageux prix de faveur.

LIVRET-GUIDE OFFICIEL

du Réseau P.-O.-Midi

Le Livret-Guide P.-O.-Midi 1935 est paru ; il comprend 2 tomes :

Tome I, de Paris à la Loire et à la Garonne.

Tome II, de la Garonne aux Pyrénées et à la Méditerranée.

Un indicateur complet des trains P.-O.-Midi, formant annexe, est vendu avec les 2 tomes ou avec l'un ou l'autre des tomes.

Nous rappelons que le Livret-Guide

de Officiel du Réseau P.-O.-Midi est en vente dans les principales gares aux prix ci-après :

Tome I, avec horaire des trains, 5 francs.

Tome II, avec horaire des trains, 5 francs.

Tomes I et II, avec horaires des trains, 7 fr. 50.

Envoi par le service de la Publicité du Réseau P.-O.-Midi, 1, place Valhubert, à Paris (13^e), contre mandats, chèques postaux (Paris 2325) ou timbres-poste français :

Tome I, avec horaire des trains 6 fr. 25.

Tome II, avec horaire des trains, 6 fr. 45.

Tomes I et II, avec horaire des trains, 9 fr. 55.

Vient de paraître :

1^o

LA BROCHURE
PETITS COLIS

2^o

LE BAREME
DES PRIX
par département

REMISS GRACIEUSEMENT dans les gares
et bureaux de correspondance des
Grands Réseaux de Chemins de Fer.

Chemins de fer de Paris à Orléans
et du Midi
Sports d'hiver aux Pyrénées
et en Auvergne
Saison 1935-1936

Billets spéciaux d'aller et retour en toutes classes. — A. Billets de Week-End, avec réduction de 40 0/0 pour les parcours inférieurs à 200 kilomètres (retour compris). Validité : Du vendredi à midi au dimanche à 24 heures ou du samedi au lundi à 24 heures ; De l'avant-veille d'une fête légale à midi au jour d'une fête légale à 24 heures ; De la veille d'une fête légale au lendemain de la fête légale à 24 heures.

50 0/0 pour les parcours égaux ou supérieurs à 200 km. (retour compris). Validité : Du vendredi à midi au mardi à 24 heures ; De l'avant-veille d'une fête légale à midi au sur-le lendemain de la fête légale à 24 heures.

Nota. — Les billets avec 40 0/0 de réduction ne peuvent être utilisés, à l'aller, le dernier jour et au retour le premier jour de leur validité ; ceux réduits de 50 0/0 ne peuvent être utilisés à l'aller, le dernier jour et au retour les deux premiers jours de leur validité.

B. — Billets d'aller et retour (valides 40 jours) avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} classe et 20 0/0 en 2^e et 3^e classes.

Ces différents billets sont délivrés du 1^{er} décembre au 30 avril au départ de toutes les gares.

Pour tous renseignements, s'adresser :

à Paris : aux gares de Paris-Quai d'Orsay et de Paris-Austerlitz ; aux Agences P.-O.-Midi, 16, boulevard des Capucines et 126, boulevard Raspail ; à la Maison du Tourisme, 127, avenue des Champs-Élysées et aux principales Agences de Voyages.

En Province : aux gares et aux principales Agences de Voyages.

Les bonnes relations entre la FRANCE et le MAROC au départ de Paris-Quai d'Orsay.

1^o Par Hendaye, Madrid, Algésiras et Tanger (service quotidien).
Trains rapides (1^{re}-2^e classes et toutes classes) et services de luxe quotidiens (wagons-lits de 1^{re} et 2^e classes la nuit ; wagons-salons, le jour) en France et en Espagne ; service de correspondance automobile pour la traversée de Madrid ; moins de 3 heures de mer. Correspondance immédiate à Tanger par train rapide pour Fez, Rabat et Casablanca (wagon-lits 1^{re} et 2^e classes) avec continuation sur Marrakech.

2^o Par chemin de fer Paris-Toulouse et par avion au départ de Toulouse.

Service aérien quotidien de Toulouse pour Tanger, Rabat et Casablanca. Une nuit en chemin de fer, arrivée en avion dans le milieu de l'après-midi.

3^o Par Toulouse, Port-Vendres, Oran et Taza.

Trains rapides toutes classes : couchettes Paris-Port-Vendres-Quai avec transbordement direct du train au paquebot ou wagon-lits de 1^{re} et 2^e classes Paris-Port-Vendres (ville). Service maritime hebdomadaire — 24 heures de mer — Au départ d'Oran, trains directs.

4^o Par Bordeaux et Casablanca.

Service maritime hebdomadaire. Traversée en trois jours par les rapides et confortables paquebots « Meknès » et « Marrakech ».

Pour tous renseignements s'adresser aux Agences des Réseaux de Paris à Orléans et du Midi, 16, boulevard des Capucines et 126, boulevard Raspail ; à la Maison du Tourisme, 127, avenue des Champs-Élysées ; à Paris ; aux Gares de Paris-Quai d'Orsay et de Paris-Austerlitz ; aux principales Agences de Voyages.

Etude de Maître Jean CAZES, Avoué près le Tribunal de Première Instance de Cahors, y demeurant, 41, boulevard Gambetta à Cahors, successeur de Maîtres DIDIER et HUARD.

VENTE sur LICITATION

LES ÉTRANGERS ADMIS

d'Immeubles sis à Castel franc

L'Adjudication aura lieu le JEUDI SIX FÉVRIER MIL NEUF CENT TRENTE-SIX à DEUX HEURES DU SOIR, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de cette ville, par devant Monsieur le Président d'audience commis à cet effet.

On fait savoir à qui il appartient :

Qu'en vertu et en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal de première instance de Cahors, le vingt-huit février mil neuf cent trente-cinq, enregistré, lequel a ordonné la vente aux enchères publiques, en barre du Tribunal civil de Cahors, par devant Monsieur le Président d'audience commis à cet effet, des immeubles dépendant tant de la succession du sieur ADRIEN DAVID, quand vivait propriétaire, demeurant à Castel franc, qu'il est décédé le huit décembre mil neuf cent trente-trois, et de la communauté ayant existé entre lui et la dame DELPHINE BOUSQUET, sa troisième femme d'autre part, suivant la désignation, le lotissement et la mise à prix qui vont suivre.

Un cahier des charges, contenant les clauses et conditions de la présente licitation, a été dressé par les soins de Maître CAZES, avoué poursuivant, et déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors, pour y servir de minutes d'enchères.

Toutes personnes pourront en prendre connaissance sans frais.

DESIGNATION

DES

Immeubles à vendre

TELLE QU'ELLE RÉSULTE DU CAHIER DES CHARGES

LOT UNIQUE

Ce lot comprendra :

1^o Une maison en pierre du pays avec rez-de-chaussée surélevée portant sur le devant un escalier en pierre constituant un perron et une terrasse, le tout orné d'une treille.

L'immeuble comporte :

A. Une cuisine avec grande cheminée, un évier et éclairée par une fenêtre.

B. Une grande chambre munie d'une cheminée planchayée et s'éclairant par deux fenêtres.

C. Une chambre plus petite planchayée, ayant une cheminée et s'éclairant par une fenêtre.

D. Une chambre de même grandeur planchayée et s'éclairant avec une fenêtre.

E. Une chambre de même grandeur planchayée et s'éclairant avec une fenêtre.

Sous l'immeuble, une bonne cave de la grandeur de la maison de même que le grenier sous

Confiez tous vos achats

Confiez la préparation de vos ordonnances

au LABORATOIRE de la PHOSPHODE GARNAL

Grande Pharmacie Paul Garnal

en face le Théâtre

97, Boulevard Gambetta à CAHORS

ORGANISATION MODERNE

Prix les Plus Réduits
aux Meilleures Conditions

APPROVISIONNEMENT SPÉCIAL

de BANDAGES HERNIAIRES et de CEINTURES VENTRIÈRES
des modèles les plus variés et les plus perfectionnés

ACCESSOIRES DE PHARMACIE -- PRODUITS D'HYGIÈNE

-- ARTICLES DE TOILETTE -- EAUX DE COLOGNE --

PRODUITS DENTIFRICES : Elixirs, Pâtes et Poudres

BROSSES A DENTS de toute marques et de tous modèles

La plus grande variété d'Approvisionnement de toutes sortes

Organisation et Approvisionnements modernes

Réorganisation complète

Camp de Nicou : friche d'une contenance de cinq ares soixante-dix centiares et d'un revenu de cinq centimes.

Cimetière qui constitue le jardin attenant à la maison, d'un revenu imposable de quatre francs quarante centimes.

MISE A PRIX

Ce lot unique sera mis en vente sur la mise à prix de quatre mille francs, ci 4.000 fr.

BAISSE DE MISE A PRIX

Monsieur le Président d'audience commis à la vente sera autorisé à baisser indéfiniment la mise à prix ci-dessus fixée faute d'enchères.

PAIEMENT DES FRAIS

Tous les frais faits pour parvenir à la vente seront payés par l'adjudicataire en diminution du prix d'adjudication dans les dix jours de la vente entre les mains de Maître Jean CAZES, avoué poursuivant, y compris la remise proportionnelle. Fait et rédigé le présent extrait par moi avoué poursuivant soussigné.

Cahors le vingt-un décembre mil neuf cent trente-cinq.

L'Avoué,
J. CAZES.

Pour plus amples renseignements s'adresser à Maître Jean CAZES, avoué poursuivant, 41, Boulevard Gambetta, à Cahors, ou à Maître MÉRIC, avoué co-licitant, rue Georges-Clemenceau à Cahors, qui, comme tous les avoués près le Tribunal civil de Cahors, peuvent être chargés d'enchères.

CAHORS, IMP. COUESLANT